

Dossier du BHI No. S1/4602

LETTRE CIRCULAIRE 36/2004
18 juin 2004

**DEMANDE D'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN A L'OHI**

Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la Principauté de Monaco a récemment reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du Gouvernement de la République du Cameroun qui a précisé que son tonnage national s'élève à moins de 100 000 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le Gouvernement de la Principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au Gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président